

---

ALISSA COOPER: Bien, apparemment, nous avons tout le monde. Nous sommes un peu en retard, donc nous allons commencer.

D'abord, merci à tous de participer à cet appel. Comme d'habitude, nous ferons notre appel sur la salle Adobe Connect. Comme d'habitude, nous allons travailler dans la salle Adobe Connect.

Apparemment, tout le monde est sur Adobe Connect. Bien. Donc, vous pouvez voir sur l'écran de la salle Adobe Connect notre ordre du jour d'aujourd'hui. Nous allons d'abord approuver les – adopter le procès-verbal de la réunion du 8 avril. Ensuite, nous parlerons des recoupements et des implications de la proposition du CWG. Ensuite, nous ferons la planification de nos prochains appels.

Donc, c'est notre ordre du jour. Jean-Jacques, je vois que vous levez la main. Est-ce que vous voulez prendre la parole, Jean-Jacques?

JEAN-JACQUES: Bonjour à tous. À propos de l'approbation de l'adoption du procès-verbal du 8 avril, je voudrais être sûr que tout le monde a reçu la nouvelle version qu'on a envoyée et dans laquelle on avait le point # 3 qui a été modifié et qui sait qu'on devait rédiger un nouveau tableau avec le Secrétariat. Je crois que ç'a été fait. On nous a demandé de faire ce tableau, et nous a demandé de nous assurer que d'autres éléments puissent être ajoutés dans ce tableau. Donc, je voudrais consulter le Secrétariat pour savoir s'ils ont bien reçu tout ça.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.*

JENNIFER CHUNG: Oui, Jean-Jacques, c'est Jennifer du Secrétariat. Je confirme que j'ai modifié l'action à suivre, tel que vous l'aviez envoyée. Je n'ai pas modifié l'action à suivre dans le procès-verbal de l'appel du 8 avril. Si vous voulez que je le fasse, je peux le faire aussi.

ALISSA COOPER: Je pense qu'il serait bien d'ajouter une petite note dans le procès-verbal pour dire qu'on a révisé cette action à suivre de façon à ce que tout le monde soit au courant. Jean-Jacques demande la parole à nouveau.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Oui, Alissa, je suis d'accord avec votre suggestion. Je pense que cela ajouterait de la clarté qui – on le mentionnait aussi. Merci, Jennifer.

JENNIFER CHUNG: C'est noté. Merci. Je le ferai, je m'en occupe.

ALISSA COOPER: Kavouss demande la parole.

KAVOUSS ARASTEH: Bonjour à tous. J'ai un commentaire à faire concernant le procès-verbal du premier jour en haut de la page, à la page 3. On dit – je voudrais modifier quelque chose, à moins qu'il y ait des doutes concernant la déclaration. Ce n'est pas un désaccord. C'est un doute. Et il a exprimé

---

ses doutes – ç’a rapport à ce qui a été dit. Voilà. Je pense que c’est important ici de le dire. Ce n’est pas un désaccord, mais un doute.

ALISSA COOPER: Merci. Est-ce que vous pourriez m’expliquer s’il vous plaît de quel point vous parlez pour que je puisse l’identifier? Vous dites que le premier jour, à la page 3, vous parlez du procès-verbal du 8 avril, hein?

KAVOUSS ARASTEH: Oui.

ALISSA COOPER: Bien. Nous avons déjà approuvé ce procès-verbal. S’il y a des choses à modifier, l’appel précédent – le Secrétariat peut faire ces modifications dans le procès-verbal. N’est-ce pas, Jennifer? C’est bien ça?

JENNIFER CHUNG: Oui. C’est tout à fait ça. Je vais faire cette modification pour m’assurer que ce soit correct. Merci.

ALISSA COOPER: Bien. Donc, le procès-verbal que nous avons de notre dernier appel du 8 avril – donc, la question est : est-ce que quelqu’un est contre l’adoption de ce procès-verbal aujourd’hui? Si tout le monde est d’accord... Paul, est-ce que vous voulez prendre la parole? Est-ce qu’il y a des objections concernant l’adoption du procès-verbal du 8 avril? Pas d’objection? Bien. Nous considérons donc ce procès-verbal adopté.

---

Maintenant, nous allons passer à la proposition du CWG que Martin devait nous présenter. Il s'est porté volontaire pour le faire. Donc, Martin, vous avez la parole.

MARTIN BOYLE:

Merci beaucoup, Alissa. Je veux d'abord dire que nous n'avons pas encore, mais que nous attendons de l'avoir bientôt, très bientôt, nous n'avons pas encore une version du final du document qui va être présenté à la – qui va être présenté, et ce document – le document le plus récent, la version 3.4 qui a été présentée aujourd'hui, qui est une des séries qui a été réalisée juste avant et après deux journées de travail intensif, le plan que vous avez devant vous, ce tableau que vous avez devant vous, sur l'écran de l'Adobe Connect, est un plan de ce que l'on voit, de ce que l'on considère comme le modèle qui va être utilisé et qui est la proposition du groupe de travail intercommunautaire. Et comme il est basé sur – au sein de l'ICANN, il y aura une séparation légale entre ICANN et les fonctions – l'opérateur des fonctions IANA lors – après la transition, disons, des fonctions IANA.

J'ai un certain écho sur ma ligne, je ne sais pas s'il y a un problème. Bon, en tous cas.

Le concept du PTI, c'est-à-dire « IANA Post Transition », c'est que ce sera une filiale, une subsidiaire de l'ICANN, une organisation subsidiaire de l'ICANN en cas d'interruption des services après la transition des fonctions IANA, les fonctions IANA pourraient être redonnées. Et les fonctions IANA resteraient, à ce moment-là, au sein de l'ICANN, qui serait la partie contractante, et ICANN prendra sûrement là le rôle de la NTIA. Il assumerait cette fonction. Donc, entre ces deux structures, ces

---

deux organisations, il y a une série de responsabilités, et il y a des organisations qui vont contrôler. À droite, vous avez le Comité permanent de la clientèle, le CSC, qui fera le contrôle normal des progrès du contrat et qui analysera les domaines dans lesquels le niveau de services ou les engagements ne sont pas respectés dans ce domaine. Les domaines dans lesquels il y a une croissance, par exemple, dans la plainte, concernant les numéros dans — le nombre de plaintes concernant les numéros. Et son rôle sera de travailler avec le système d'IANA Post Transition pour résoudre ce type de problème. Si certains problèmes sont impossibles à résoudre, rappelez-vous ici qu'on parle des fonctions de nommage aussi. À ce moment-là, le CSC devra faire un rapport concernant ces problèmes non résolus à la ccNSO ou à la GNSO qui, à leur tour, pourront décider des actions à suivre, des actions à mettre en œuvre.

Le deuxième organisme qui se trouve au milieu de la page, la fonction de révision périodique, PRS, seront un mécanisme destiné à contrôler les performances générales des opérateurs de fonctions. Et il va analyser des choses qui pourraient être améliorées, il va analyser les environnants qui se modifient en cours de processus, etc. Donc, ces fonctions de révision périodiques vont avoir lieu tous les cinq ans et se feront toujours dans la ligne des révisions d'affirmation d'engagement, et ce sera un organisme qui répondra au statut de l'ICANN. Le PRS va être en relation avec le Conseil d'IANA, et le Conseil d'IANA aura la responsabilité de mettre en œuvre les recommandations de PRS et il utilisera cela pour ajuster ses contrats avec le système de Post Transition de l'IANA, le PCI. La GNSO et la ccNSO pourront demander qu'il y ait des rapports spéciaux, qu'il y ait des rapports hors séquences

---

qui analyseront spécifiquement les problèmes qui pourraient exister au niveau du CC ou au niveau des problèmes soulevés par le CC ou par la communauté. Et en cas de ce type de problèmes, si la révision montre qu'il y a des actions qui doivent être prises et qu'ICANN n'a pas mis en œuvre ses actions, à ce moment-là, la ccNSO et la GNSO pourront faire un rapport au système de mécanisme de responsabilités en cours de discussions dans le groupe intercommunautaire d'ICANN.

Donc, voilà, c'est un petit peu – c'est-à-dire le CCWG, hein... Voilà, c'est un petit peu le modèle que nous avons conçu, que nous avons présenté dans ce tableau. La façon dont ce modèle va interagir avec les différents organismes. Et je pense qu'avec la communauté des parties prenantes, c'est en ligne avec ce que Milton avait proposé et noté dans tout ce qui concernait les progrès et les implications qui étaient en jeu.

Je pense qu'il y a une série de domaines et de questions que Milton a soulignées et je pense que l'ICG a demandé que l'on y réfléchisse. En premier lieu, les réflexions initiales sur la possibilité – sur le tableau général, sur le cadre général pour le CWG dans le domaine des noms, dans le domaine du nommage, ce qui a été présenté par le CWG et ce que Milton a identifié comme moyen, comme différentes manières selon lesquelles cela pourrait arriver, en particulier dans le paragraphe 2.1.1 et 2.1.2, il a discuté les options pour l'IETF et l'opérateur de nommage ou la communauté qui opère la gestion des noms. Il a parlé de la possibilité qu'il participe avec cette filiale de post-transition d'IANA ou directement avec l'ICANN. Milton a proposé trois approches pour ce système et il a recommandé une solution en particulier, mais personnellement, je pense que ce sera quelque chose qu'il va falloir que nous et les autres communautés opérationnelles considérons pour voir

---

---

comment ils vont répondre à cela et quelles solutions ils vont proposer pour cela. Et en particulier, je pense que cela va être pour la communauté opérationnelle et pour l'ICG – il va falloir qu'on réfléchisse un petit peu à la relation qui existe entre leur solution, la solution qu'ils ont proposée et la solution que le Conseil a proposée pour les noms, pour le nommage en particulier, avec les changements proposés par la communauté de nommage et les changements liés à ICANN, et le rôle séparé de l'opérateur des fonctions IANA pour savoir s'ils vont avoir un protocole d'accord ou un autre type de relation contractuelle – quel type de relations contractuelles va exister entre eux.

Voilà. Je pense que c'est quelque chose qui ne figure pas dans ce document et dans le document qui est sur l'écran devant vous. Il s'agit de l'autorisation du CWG et la fonction d'autorisation de la NTIA pour la communauté de nommage, qui ne sera plus nécessaire. Mais nous sommes encore en train d'essayer de voir qui va autoriser, à ce moment-là, les modifications de nature plus structurelle importantes. Les changements d'innovation, les choses qui pourraient mener à des changements dans l'architecture, les choses qui pourraient avoir lieu en cours de route, dans l'introduction, par exemple du DNS. Nous avons déjà un certain travail qui a été fait concernant tout cela, un travail en cours de réalisation, mais nous n'avons pas d'identification finale pour savoir qui va autoriser cela et si ces changements vont être autorisés et par qui ces changements seront autorisés. Voilà.

Et je pense que le dernier point que je voudrais aborder ici concerne la consultation qui va avoir lieu. Nous allons être ouverts pendant 28 jours. Cela va finir le 21 mai. Cela commence ce soir. C'est quatre semaines avant la prochaine réunion d'ICANN de Buenos Aires. Donc,

---

pendant cette période de 28 jours. Nous allons recevoir des commentaires, bien sûr. Nous espérons recevoir la contribution de ceux qui travaillent avec le CRISP, avec le plan de travail d'IANA. Et à la fin de cette période de commentaires publics, nous avons quatre semaines pour mettre en place une proposition finale qui devra être présentée à l'ICG pendant la première semaine de réunions de l'ICANN, le troisième jour et pour donner lieu à un processus d'approbation avec les organisations membres du Groupe de travail intercommunautaire. Et nous savons que c'est un processus qui sera donc compliqué aussi. Voilà. C'est un petit peu l'introduction que je voulais faire concernant ce tableau. Je pense que j'aimerais maintenant entendre un petit peu les commentaires des collègues et les problèmes qui, à leur avis, pourraient surgir et les problèmes qui devraient donner lieu à des échanges entre les organisations de nommage, de numéros et de protocoles, les équipes de travail qui vont travailler sur ces trois thèmes et les réflexions que vous pouvez avoir concernant les différentes relations que ces communautés pourraient avoir avec les différents éléments du modèle que la communauté de nommage présentera. Merci.

ALISSA COOPER:

Merci beaucoup, Martin. Ç'a été très très utile. Je voudrais d'abord que les gens qui ont des questions à poser à Martin le fassent. Des questions de compréhension, des choses qu'ils n'ont pas bien comprises. Vous pouvez donc poser vos questions, c'est le moment. Je vois trois mains levées. Est-ce que vous voulez poser des questions sur ce que Martin a présenté? Est-ce que vous avez besoin d'éclaircissements? D'abord, je voudrais qu'on fasse les questions sur le contenu de la présentation de Martin.



---

Je dois Daniel Karrenberg. Daniel, allez-y, vous avez la parole.

DANIEL KARRENBERG: Bonjour. Merci beaucoup, Martin, pour votre présentation. D'abord, c'était une très introduction. J'ai une question dans la discussion du CWG : est-ce que vous avez des attentes concernant la communauté opérationnelle et la possibilité qu'il participe directement à ce travail? D'après le diagramme, on voit que la partie qui s'occupe – le comité qui s'occupe de la clientèle est directement lié à cela. Est-ce qu'il peut y avoir des incompatibilités si ce PTI met en place une autre communauté opérationnelle qui commence à participer? Est-ce que cela va fonctionner? Voilà. C'est ma question.

MARTIN BOYLE: Est-ce que je peux répondre? Alissa?

ALISSA COOPER: Oui, allez-y.

MARTIN BOYLE: Bien. Merci. Merci, Daniel. C'est une question très utile. Le travail que nous avons réalisé a été fait avec la Communauté de nommage, bien sûr, et personne n'a ressenti que nous avions la capacité de parler pour les autres, au nom des autres communautés. Cependant, dans le travail de Milton, dans le rapport de Milton, il était clair – il a dit qu'il n'y avait pas d'incompatibilités particulières dans les relations qui existent dans ce tableau. Il y aura, je pense, un certain nombre de choses qui devront

---

être argumentées, par exemple. Le fait que nous n'avons pas encore pris une décision concernant le Conseil de ce Post Transition IANA et comment il sera organisé, il va falloir qu'ils s'occupent de toutes les fonctions IANA et je pense que nous aurons besoin de la contribution de la part des autres communautés pour former ce conseil du PTI. La même chose pour résoudre certains problèmes. C'était un point sensible pour d'autres communautés. Et s'il y avait des points à résoudre lors de la période Post Transition IANA à travers, je pense qu'à ce moment-là, le CSC devrait avoir certaines compétences et certains représentants au sein de son groupe et il devrait aussi avoir une option lui permettant de faire des rapports, faire un système de *reporting* sur des problèmes qui n'ont pas été résolus auprès de l'IETF, auprès de la communauté de nommage. Il faut que l'on en décide. Et puis, ces communautés, il faut voir si elles vont maintenir des relations avec l'ICANN ou bien si elles vont suivre les opérations des fonctions IANA et aura des relations seulement avec ce PTI, c'est-à-dire *Post Transition IANA* ou le Conseil de PTI. Je pense que tout cela pourra être résolu, mais je ne vois aucune raison pour laquelle on devrait avoir une barrière au niveau de modèle. Et pour voir faire cela, je pense que c'est quelque chose qui devrait fonctionner pour atteindre les objectifs de notre communauté. Est-ce que j'ai répondu à votre question, Daniel?

DANIEL KARREBERG:

Oui. Pour le moment, oui. Je pense qu'on peut envisager que le CSC s'occupe – et le Comité de nommage aura des éléments similaires. Donc, je pense qu'il n'y aura pas de problème concernant les fonctions, telles qu'elles sont présentées maintenant.

ALISSA COOPER: Michael, allez-y.

MICHAEL NIEBEL: Merci. Est-ce que vous m'entendez?

ALISSA COOPER: Oui, on vous entend.

MICHAEL NIEBEL: Ma question concerne la relation de contrats. Normalement, le client a des relations avec ICANN, mais dans le cas de la communauté telle que vous la présentez, est-ce que ce sera une relation contractuelle? Une relation construite avec qui? Voilà ma question. Pour garantir que tout le monde va respecter ses obligations, est-ce que cela sera sous le – en fonction du système du PDR ou sous la responsabilité du PDR? Merci.

MARTIN BOYLE: Merci, Michael. Oui. Encore une fois, il est très utile d'entendre cette question. Pour la Communauté de nommage, en fait, c'est un petit peu difficile parce que les gTLDs ont des contrats avec l'ICANN et donc, cette partie de la relation va rester en place. Il y a un petit nombre de ccTLDs qui ont des contrats avec l'ICANN également. Donc, j'imagine que ceci également restera tel quel. Mais comme vous l'avez dit, pour les deux groupes, ils deviendront en faire des clients de l'IANA Post Transition. Donc, il reste à voir s'il se présentera des problèmes en termes de relations contractuelles. Par rapport aux relations contractuelles, il

---

faudra donc que cette relation avec l'ICANN soit changée après la transition. Donc, il va falloir attendre de voir comment les choses se développent.

Il y a un problème un peu plus large, qui est le suivant : c'est que pour la grande majorité des ccTLDs, ils n'ont pas de relations contractuelles ou même ils n'ont pas de relations tout court avec l'ICANN. Et donc, il ne devrait pas y avoir besoin de changer leur relation avec l'ICANN ou avec l'IANA. Mais il resterait quand même une obligation qui serait appliquée par l'ICANN sur l'IANA Post Transition, et cette IANA Post Transition continuerait de fournir un service aux ccTLDs qui ne sont pas membres de l'ICANN ou qui n'ont pas, en fait, de relations, quelle qu'elle soit avec l'ICANN. En tous cas, pour ces entités qui ne financeraient pas ces relations directement. Donc, oui, tout ceci est un petit complexe, mais toutes les relations existantes doivent être honorées.

Est-ce que cela répond à toutes vos questions, Michael?

MICHAEL NIEBEL:

Merci, Martin. Bien sûr, comme vous l'avez dit, il faut qu'il y ait clarification. Et puis, il y a également la question du contrat. Donc, pour l'instant, je pense que la réponse est suffisante. Merci.

ALISSA COOPER:

Jari, maintenant.

---

JARI ARKKO:

Oui. Bonjour à tous. J'ai plusieurs choses à dire. Je voulais revenir sur la question de Daniel. Nous faisons l'hypothèse que nous souhaitons conserver nos mécanismes en termes de participation, d'une manière ou d'une autre. Mais notre participation ne rend pas notre responsabilité par rapport aux contrats non nécessaires. Donc, on aurait notre propre contrat, nos moyens de changer, de résilier le contrat, etc. Et nous serions très heureux de pouvoir travailler avec une structure PTI également, mais je voulais simplement clarifier ceci.

Et ensuite, l'autre chose que j'avais à dire, c'est qu'à l'ISOC, en tous cas, pour moi, il semble que la structure PTI est relativement bienvenue. D'ailleurs, il a été noté dans les e-mails qu'il y avait besoin de renégocier les contrats. C'est vrai, mais je crois qu'on devrait pouvoir conserver les contrats existants. Et les contrats sont entre l'IETF et l'ICANN. Donc, l'analyse de la situation à l'avenir, c'est qu'il y a un sous-traitant à l'interne qui a un contrat avec l'ICANN. Donc, il va falloir voir comment les gens vont faire les choses et donc, je crois que la proposition du PTI, c'est effectivement une proposition qui peut fonctionner. Ensuite, j'avais une troisième chose à mentionner, qui a été mentionnée dans les e-mails, c'était la section 2.1.2 sur la proposition sur les nombres. D'une manière générale, je voulais aussi parler des négociations entre l'équipe CRISP et l'ICANN. Donc, il y a eu une proposition de consensus qui a été faite. Donc, l'idée c'est de demander la même chose de l'ICANN. Comme le disait Milton, je pense qu'il faut – il a toujours été clair que toute proposition doit, en fait, être en accord avec la communauté. Donc, ça, à mon avis, c'est important.

Voilà. C'est tout ce que j'avais à dire.

ALISSA COOPER:

Merci, Jari. J'aimerais m'assurer d'avoir répondu à toutes les questions de clarification. Donc, je vois qu'il y a un certain nombre de mains. Encore une fois, si vous avez une question de vérification, on peut encore écouter une ou deux questions de clarification, sinon on va passer à la suite.

Donc, moi, j'avais une question à clarifier, un point à clarifier, et ensuite, on passera à la question plus large.

Donc, ma question, c'est de savoir si la proposition principale de Martin, ce dont on avait parlé tout à l'heure avec les communautés, est-ce qu'elle a trait à l'IPR, la marque de commerce IANA et iana.org. Est-ce qu'on a mentionné ce qui va passer là-dessus?

MARTIN BOYLE:

Alors, tout d'un coup, il n'y a plus personne qui parle. Est-ce que vous m'entendez bien? Oui? OK.

Merci, Alissa et Jari, pour vos questions. Je vais d'abord parler de ce qu'a mentionné Jari. Premièrement, de la conservation des mécanismes existants, des contrats et de la manière de s'occuper des contrats. Alors, ma réponse, c'est « oui ». Je crois que nous en avons parlé. En tous cas, c'est ce que nous souhaitons faire. Nous ne pensons pas qu'il y ait quoi que ce soit d'incompatible avec ce qui ressort d'autres communautés. Et très certainement, je ne crois pas que nous considérons ceci comme, par exemple, le fait que nous devons dire aux autres communautés quelle doit être leur relation. Nous ne pensons pas que la relation entre

---

l'IETF et l'ICANN doit changer avec la transition. Je crois que c'est l'IETF qui doit s'occuper de ça parce que de toute évidence, eh bien, cela va avoir un impact sur l'engagement envers la responsabilité, sur les mesures entreprises. Mais je crois que cela est une décision qui relève des communautés. Donc, c'est à séparer du groupe plus large. Et il n'y a rien dans notre proposition qui soit opposée à cela. En ce qui concerne, Alissa, ce que vous avez dit sur l'IPR, alors, oui, il faut qu'il y ait une équipe plus restreinte qui travaille sur l'IPR. Je crois qu'en fin de compte, il n'y a pas eu de conclusions directes et il y a, en fait, davantage de travail qui va être nécessaire. Moi, je dois, avancer de manière assez prudente. Donc, je ne sais plus exactement quelle a été la conclusion de la discussion là-dessus. Et je crois que l'ICANN va poursuivre la discussion après cet appel par rapport à ceci.

Je suis désolé, je ne peux pas vous en dire plus là-dessus.

ALISSA COOPER:

Merci, Martin. J'essaie, en fait, de faire une liste des points qui sont nécessaires, qui doivent être communiqués aux autres communautés. Je crois que Daniel avait encore une question sur votre présentation. Et ensuite, nous ouvrirons la discussion.

DANIEL KARREBERG:

Martin, vous avez dit au début de vos remarques que la dernière étape au moment de l'approbation, au moment où la proposition sera envoyée, donc, il y a certaines difficultés. Il est important de les connaître. Est-ce que vous pourriez nous en parler un petit peu plus? De

---

manière plus spécifique? Et puis, également nous parler du calendrier. Et si vous n'avez rien à dire, aucun problème.

MARTIN BOYLE:

Daniel, je suis désolé, je ne sais pas si je me souviens d'avoir dit ceci. En tous cas, si je l'ai dit, je ne souhaitais pas nécessairement souligner le fait que nous ayons eu des difficultés. Ce n'était pas mon intention. Je crois que d'une manière générale, nous sommes relativement d'accord sur la démarche. Et le document reflète un consensus. Donc, il n'y a pas de raisons apparentes comme quoi ce que nous proposons devrait ne pas correspondre aux autres propositions ou ne devrait pas fonctionner avec les autres applications aux propositions. Donc, je ne sais pas exactement ce que j'ai dit, ce qui a pu vous pousser à penser autrement, mais je crois qu'il n'y a pas lieu.

DANIEL KARREBERG:

Je n'ai sans doute pas bien entendu ce que vous avez dit alors. Aucun problème.

ALISSA COOPER:

Intervenant suivant.

RUSS MUNDY:

Alors, ma première question – ah, je suis désolée, je n'ai pas suivi le travail de manière très intense, le travail du CWG, mais en réponse à votre présentation, j'aimerais savoir, Martin, quel est le suivi qui a été fait par rapport au RFP, surtout par rapport aux activités de la section #



1 et section # 2 où on pose la question de savoir ce qui se passe actuellement et ce qu'ils envisagent pour l'avenir. Parce que lorsque je regarde votre diagramme, lorsque j'écoute la discussion, on parle pratiquement uniquement des activités relatives à la responsabilité et on ne parle pratiquement pas d'activités relatives aux fonctionnalités. Donc, est-ce que vous pourriez nous dire si ceci a été traité dans la proposition rédigée?

MARTIN BOYLE:

Merci, Russ, pour votre question. Effectivement, j'ai passé beaucoup de temps sur certains points et je n'ai pas mentionné tout le travail qui a été fait en termes d'accord. Et il y a un accord. Donc, la raison pour laquelle j'ai focalisé ma présentation sur la responsabilité, c'est en fait que la plupart de nos discussions se sont concentrées là-dessus. Mais de fait, les deux premières parties – je crois qu'au total, il y a 11 pages – neuf pages plus une annexe – dans la proposition finale, qui s'occupe point par point des détails. Et il y a un certain nombre d'autres choses qui, au fur et à mesure où on avance dans la proposition, on peut y revenir et on peut dire : « Voilà, nous sommes en train de faire ceci, est-ce qu'on en reste au même point, est-ce qu'on a besoin d'amender telle ou telle chose? Est-ce qu'on a terminé telle ou telle section? ». Par exemple, pour ce qui est des conventions de services, nous n'avons pas encore terminé le travail. Et à la base, ces conventions doivent être au moins ce qu'elles sont actuelles et il faut également qu'il y ait un moyen de modifier à l'avenir ces conventions. Et puis, il y en a certaines qui doivent être reconsidérées maintenant, au moment de la transition. Donc, oui, il y a certaines choses qui ont été faites au niveau

---

opérationnel. Je ne l'ai pas mentionné parce que (1) il y a la question du temps et (2), voilà, il y a une controverse.

RUSS MUNDY:

Merci, Martin. J'ai un commentaire — plutôt une question. Est-ce que nous avons une distinction, une séparation entre les activités sur la responsabilité et tout ce qui est disposition juridique entre les trois communautés majeures? Donc, notre travail au niveau de l'ICG est plus difficile en termes d'évaluation, en termes d'atteinte de conclusion. Y'a-t-il manque de compatibilité? Et est-ce qu'on peut fonctionner comme ceci? Je pense qu'il faut qu'on pense à ça quand même?

MARTIN BOYLE:

Oui, Russ, tout à fait, ça, c'est un point qui est très présent dans nos discussions. Et Milton, pendant un certain temps, a essayé d'identifier un petit peu ce qu'il fallait faire par rapport à ça, et c'est effectivement une des raisons pour lesquelles il nous faut absolument bien nous concentrer sur ces discussions initiales avec l'ICG dans son ensemble. Parce que lorsque les gens lisent le rapport, la proposition, ce qui ressort, ce qui ressortira peut-être demain matin ou ce soir, suivant là où vous êtes, c'est donc d'utiliser le temps pour vraiment réfléchir aux problèmes qui pourront se présenter lors de la mise en application. Donc, je suis tout à fait d'accord. Merci d'avoir mentionné ceci.

ALISSA COOPER:

Alors, il ne nous reste que dix minutes avant la fin de l'appel. Donc, je crois que le moment est venu de rassembler un petit peu nos idées, de

---

voir quel est le rôle de l'ICG, de voir comment nous pouvons avancer maintenant dans le processus pour avoir une proposition finale, proposition complète qui satisfasse les communautés. Donc, ma question, c'est en fait : des deux rôles que nous pouvons peut-être jouer, premièrement d'avoir une liste de questions qui pourront être consultée par les communautés, de les ouvrir aux commentaires de ces communautés. Je crois que ça fait partie du [peu clair 0 :47 :03] de Milton, on en a parlé pendant l'appel, il y a les parties contractantes avec l'ICANN et le PTI, s'ils fonctionnent. Martin en a parlé un peu. Il y a aussi les nouvelles fonctionnalités, les nouvelles fonctions de l'IANA, il y a les questions IPR et puis il y a sans doute d'autres choses. Donc, je voudrais qu'on réfléchisse un petit peu aux différents points qui doivent être présentés dans la semaine à venir. Donc, en fait, formuler une liste de questions, une liste de problèmes pour les ouvrir à la période de commentaires de 28 jours et donc, pour avoir le point de vue par rapport à tout ceci, pour faire avancer le processus. Donc, avoir un peu une ouverture du mécanisme. Et je peux tout à fait travailler là-dessus si vous êtes d'accord parce que j'ai déjà le point de vue des autres communautés. Parce qu'elles m'ont dit, en fait, que ceci leur serait utile d'avoir la proposition du CWG. Ça, c'est la première question.

Deuxièmement, une question qui nous est venue dans le chat, c'est : « Est-ce que l'ICG souhaite avoir, en fait, une évaluation préliminaire de la proposition pendant la période de commentaires? ». Nous savons déjà à quoi correspond un cadre de travail de l'évaluation de propositions, nous pouvons essayer de voir un petit peu quels sont les commentaires du CCWG. Donc, ça, c'est la deuxième question. Est-ce que nous souhaitons le faire? Et si oui, eh bien, je vais avoir besoin de

personnes qui se portent volontaires pour fournir des documents, pour lancer la discussion.

Donc, je sais qu'il y a beaucoup de personnes qui souhaitent prendre la parole, faire des commentaires. Mais si on pouvait déjà répondre à ces deux questions brièvement et ensuite, passer aux commentaires, ce serait très bien. Donc, s'il vous plaît, nous allons aller rapidement.

Je vais d'abord passer la parole à Paul.

KAVOUSS ARASTEH:

Alors, Alissa, est-ce que vous pouvez m'écouter? J'ai la main levée et vous ne m'avez pas donné la parole.

Donc, en dépit de la volonté de parler, personne ne m'a passé le micro. Je suis désolé, mais j'aimerais vraiment parler. Je suis désolé. J'aimerais vraiment prendre la parole.

ALISSA COOPER:

Alors, il y a un ordre d'intervenants. C'est l'ordre dans lequel les gens ont levé la main. Donc, c'est comme ça que je fonctionne. Mais allez-y, Paul. Vous êtes le premier à avoir la parole.

KAVOUSS ARASTEH:

Vous me donnez la parole?

---

ALISSA COOPER: Oui. Paul Wilson d'abord. Je ne sais pas si Paul veut prendre la parole...? Sinon, la personne suivante, c'est Narelle.

KAVOUSS ARASTEH: J'aimerais parler, mais j'entends votre feu vert. Est-ce que je peux parler?

ALISSA COOPER: Paul Wilson. Il ne souhaite pas parler? Donc, Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH: Oui, je souhaite parler. Je suis désolé. Je souhaite parler.

Alissa, j'aurais souhaité que vous me permettiez de faire cette déclaration parce qu'ai début de la réunion d'hier soir du CWG, nous avons demandé au président et au coprésident s'ils avaient envoyé des documents à l'ICG, et il n'y en a aucun qui ont été envoyés. Il va y avoir quelque chose qui va être soumis à la période de commentaires. Moi, je n'aurais pas pensé que vous ayez invité les coprésidents du CWG à présenter plutôt que quelqu'un d'autre parce que ce que j'ai aujourd'hui est contradictoire. Martin a dit que l'ICANN prendrait le rôle de la NTIA. Dans le document publié par le CWG, il est mentionné que le Comité permanent de clients a été établi pour effectuer les exigences appropriées anciennement effectuées par le Département du commerce. Donc, qui s'en occupe? Le problème, c'est qu'il y a contradiction. Il y a le document auquel Martin fait référence, c'est le Protocole de conseil au CWG, le document est valide. Donc, moi, je pense qu'il aurait fallu que le coprésident soit présent, qu'il puisse

---

présenter ce document et qu'il n'y ait pas quelqu'un d'autre qui vienne parce que – je ne sais si j'ai mal entendu, mais il y a un problème d'interprétation.

ALISSA COOPER:

Merci, Kavouss. Effectivement, je suis d'accord, nous devrions structurer l'appel différemment. De toute évidence, je pense que ce n'est pas forcément le président qui peut toujours être présent. Je pense que Martin a fait une présentation très utile, un résumé très utile. Et en termes de qui a un contrat avec l'IANA, eh bien, l'ICANN a le contrat et donc, remplace la NTIA parce qu'actuellement, il y a un contrat entre l'ICANN et la NTIA, mais si on souhaite poursuivre cette discussion à savoir qui, en fait, présente le sujet, je peux mettre ça dans les e-mails.

Donc, moi, maintenant, je vois Jean-Jacques et Alan Barrett. Si vous voulez vous remettre dans la queue, eh bien, nous pouvons le faire.

JOSEPH ALHADEFF:

Alissa, je ne me souviens pas de l'ordre de la question, mais au minimum, il faudrait pouvoir fournir des commentaires sur la proposition préliminaire reçue. Par rapport aux exigences de notre proposition d'offres, je crois que les choses doivent être faites aussi rapidement que possible. Alors, ma question, est donc – ce qui serait bien, c'est de savoir si nos communautés ne sont pas d'accord avec certaines choses dans notre proposition parce que cela nous aiderait à éliminer des problèmes.

ALISSA COOPER: Oui. Alors, moi, ce que je pense, c'est qu'il pourrait y avoir du feedback du CCWG, mais ce serait utile également, en ce sens. Je suis d'accord.

Donc, il y a un problème avec la queue parce que maintenant, je ne vois plus personne qui a la main levée et je sais qu'il y avait des gens qui souhaitaient intervenir. Donc, je ne sais pas ce qui se passe avec Adobe Connect...

Donc, la personne suivante, je crois, c'était Jean-Jacques, ensuite, Alan qui avait une question également dans le chat. Donc, on va passer la parole à Jean-Jacques pour commencer.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Merci, Alissa. Ma remarque, en fait, est un peu plus large que ceci. Elle répond aux points comme quoi Martin a fait une présentation générale. Mais ma remarque a trait à la juridiction de manière générale. Parce que lorsqu'on regarde le diagramme qui est à l'écran, il est frappant de voir que ce qui est envisagé avec la création du PTI, pour des raisons qui se comprennent, c'est quelque chose qui est entretenu dans une juridiction, donc aux États-Unis et en Californie. Parce que ce sera, en fait, une filiale de l'ICANN. Donc, ma remarque à nous tous, des de garder à l'esprit à l'avenir, au cours des mois à venir, ce que nous allons faire lorsque la question se posera de manière plus large, la question de la juridiction, de penser à proposer qu'il y a deux autres niveaux de responsabilité. Donc, on pourrait passer à un niveau plus international avec de nouvelles juridictions en dehors des États-Unis et donc, on pourrait avoir le PRF où le CFC. Parce que je crois qu'il y aurait mérite à

---

avoir ces deux entités, ces deux unités constitutives, par exemple à Genève, pour leur donner davantage de crédibilité et de ne pas avoir les responsabilités opérationnelles que le PTI aurait. Donc, ça, c'est une question large pour l'avenir. Voilà. Merci, Alissa.

ALISSA COOPER:

Merci, Jean-Jacques. Donc, nous sommes un peu en retard. Malgré tout, je pense – si vous voulez, nous allons clore cette réunion. Et si vous avez des questions ou des commentaires à faire, faites-les sur la liste de diffusion.

Je vais vous demander d'envoyer les questions que vous avez envoyées – de nous envoyer les questions que vous avez envoyées aux autres communautés pour qu'on puisse s'en occuper et pour qu'on puisse avancer rapidement.

Merci. Merci beaucoup à tous. Nous allons présenter ces propositions aux leaders des différentes communautés.

Maintenant, le dernier point de notre ordre du jour. Pour les prochaines téléconférences, nous n'avons pas prévu d'organiser une téléconférence au mois de mai. Nous avons encore beaucoup de travail en tant que groupe à effectuer. Donc, si c'est nécessaire, nous organiserons une téléconférence. Si les membres du groupe veulent reparler avant l'ouverture de la période de commentaires publics, à ce moment-là, il sera peut-être nécessaire d'organiser une réunion. Nous verrons donc l'activité sur la liste de diffusion et nous verrons s'il y a donc une nécessité pour un appel. À ce moment-là, on l'organisera à la



fin du mois de mai. Mais nous n'avons pas l'intention d'avoir une téléconférence au mois de mai, sinon.

Ensuite, le dernier point. Tout le monde devait confirmer pour notre réunion en face à face à Buenos Aires. Nous n'avons pas encore pris de décisions concernant les propositions de l'ICWG. Je pense qu'il n'y a pas eu de modifications dans ce sens-là. La proposition — on avait décidé que l'on ne voulait pas parvenir à des conclusions formelles avant la réunion de Buenos Aires. C'est en tous cas ce que j'ai compris. Si quelqu'un pense différemment ou a compris cela différemment, s'il vous plaît, prenez la parole.

Bien. Puisque personne n'a rien à dire ici, nous allons conclure cet appel.

Merci beaucoup à tous. Nous continuerons donc cette discussion sur la liste de diffusion. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**